

RÈGLES DU CONCOURS D'APEROS MAISON



- Chaque participant devra déposer 1,5L minimum d'apéritif au local du Comité des Fêtes **le lundi 23/09/2024 à partir de 19h00**
- Les bouteilles seront numérotées au local par les bénévoles du comité des fêtes.
- Le concours se déroulera sous forme de phases éliminatoires :
 - A chacune des phases 1 seul apéritif sur 3 ou 4 passera au tour suivant
 - Les noms des personnes dont l'apéro sera éliminé seront nommés au fur et à mesure
- Le jury sera composé de plusieurs personnes (2 à 4) dont une personne du comité et de personnes du public

